

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 19
Nombre de conseillers absents : 8
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (17h46), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, PIRON Valentina (17h49), TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (17h53), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, LE LUYER Martine, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, GOURHANT Pierrick, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, LE FLOCH Éric à CASANAVE-LAULIVE Maryse, GUILLAUME Hervé à BENECH Pauline, GOURHANT Pierrick à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2024/06

Motion

**de soutien aux personnels enseignants et accompagnants
du collège François Clec'h de Bégard**

Suite au conseil d'administration du 8 février dernier, Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que la commune a été informée de la nouvelle organisation envisagée, lors de la rentrée 2024-2025 au collège François CLEC'H :

Ainsi, il est prévu une nouvelle organisation des classes :

- 6 classes de 6ème avec 157 élèves
- 5 classes de 5ème
- 4 classes de 4ème avec 117 élèves
- 5 classes de 3^{ème}

L'Education Nationale envisage une diminution des élèves passant de la 5ème à la 4ème pour la rentrée 2024-2025. Cette diminution imaginée par la direction académique, nous fait passer sous le seuil des 120 élèves et donc de 5 classes à 4 classes ($117/30 = 3.9$), les effectifs projetés sont donc

de 1 classe de 30 élèves et 3 classes de 29 élèves. Les classes du collège sont conçues pour accueillir 30 élèves. Ces effectifs de 4ème impliquent :

- L'impossibilité de faire intervenir les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) (ou au maximum 1)
- L'impossibilité d'accueillir plus d'inscription en cours d'année
- Potentiellement d'avoir des classes à plus de 30 élèves s'il n'y a aucun départ (comme en 2021 et 2022, où les effectifs ont augmenté lors du passage de la 5ème à la 4ème)

En dehors de cette organisation de classe pour cette rentrée, il est prévu une réforme sur laquelle les collèges doivent travailler alors qu'aucune promulgation n'a eu lieu. Cette réforme implique :

- A partir de la 6ème, des temps de fonctionnement avec des groupes de niveau, lors des cours de français et de mathématiques. Ainsi il est prévu de réorganiser les classes par groupe de niveau, dont un groupe avec moins d'élèves, regroupant les enfants en difficulté scolaire.
- Au-delà d'une organisation de planning plus que complexe, cette réforme risque d'entraîner une stigmatisation des enfants les plus en difficulté. Par ailleurs les dernières études tendent à montrer que les groupes de niveau favorisent les meilleurs élèves.
- L'obtention obligatoire du brevet pour intégrer le lycée et la mise en place de classe prépa-lycée pour ceux qui n'auraient pas obtenu leur diplôme du brevet. Cette classe devrait être organisée au sein des lycées (internat, nombre ...)

Cette réforme du collège implique, en outre, des changements plus techniques sur la DHG (Dotation Horaire Globale)¹ et les groupes de niveau. Les représentants des personnels enseignants et accompagnants du collège ont présenté une motion lors du dernier conseil d'administration en date du 8 février 2024.

¹ *La Dotation Horaire Globale (DHG) est une enveloppe d'heures attribuée à chaque collège par le rectorat, afin d'assurer l'ensemble des enseignements (obligatoires et facultatifs) sur la semaine.*

Considérant qu'il est d'intérêt local de maintenir la qualité du service d'éducation sur notre territoire afin d'offrir des conditions essentielles de réussite aux élèves,

Entendu l'exposé et ayant pris connaissance de la motion susmentionnée,

Madame Sylviane BICZO ne souhaitant pas prendre part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

S'OPPOSE à la fermeture d'une classe pour le niveau de 4^{ème}.

SOUTIENT les enseignants qui s'opposent à cette réforme suite à leur motion présentée par les enseignants et accompagnants lors du conseil d'administration du 8 février 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

